CNP assurances

Assurons
un monde
plus ouvert

Obligation verte

Rapport annuel 2020

L'obligation verte en bref

Chiffres clés de l'émission

750 M€

Montant levé lors de l'émission verte inaugurale de CNP Assurances en novembre 2019

140

investisseurs dont 70 % comportant une dimension verte ou responsable

Tier 2

sous Solvabilité 2. Obligation subordonnée qualifiant en capital réglementaire

A3 / BBB+

Notation des agences Moodys et Standard & Poor's

Chiffres clés d'impact 2020

9 (vs 8 fin 2019)

projets verts financés dans 4 catégories (bureaux, logements, résidences services, forêts), principalement en France

750 M€ (vs 350 M€ fin 2019)

ont été alloués, dont 50 % de refinancement de projets et 50 % de financement de nouveaux projets

3,37 GWh

de consommation d'énergie finale annuelle évitée pour les immeubles rénovés, soit 668 teqCO_2 d'émissions évitées par année [1]

11 532 teqCO_2

de stockage net de CO_2 en 2020 via les deux massifs forestiers financés[1]

100 %

des projets financés ont obtenu ou sont en cours d'obtention d'un certificat ou d'un label[2]

[1] impacts calculés sur 100% des investissements réalisés par CNP Assurances et non exclusivement sur la quote-part financée par l'obligation verte
[2] Certifications environnementales pour les projets immobiliers et/ou certification attestant de la gestion durable des domaines forestiers

Edito

En juin 2019, CNP Assurances était le premier émetteur européen du secteur de l'assurance à publier un document cadre d'émission d'obligations vertes. En novembre 2019, CNP Assurances a lancé avec succès sa première obligation subordonnée verte. Cette émission inaugurale de 750 M€ a rencontré un grand succès et a été largement sursouscrite avec un montant d'ordres proche de 2 Md€.

Nous nous sommes engagés auprès des investisseurs qui nous ont accordé leur confiance à utiliser les fonds levés pour financer des projets verts dans les domaines suivants :

- Immeubles à haute performance énergétique (constructions neuves et réhabilitations)
- Forêts gérées durablement
- Infrastructures vertes comme des projets d'énergie renouvelable et des moyens de transport et de mobilité à faibles émissions de CO_2

Les projets financés dans le cadre de cette émission obligataire contribueront à l'objectif que CNP Assurances s'est fixé de multiplier par deux ses encours en investissements verts, pour atteindre 20 Md€ d'ici fin 2023 contre 10,4 Md€ à fin 2018.

En application des meilleurs standards du marché des obligations vertes *(Green Bond Principles),* CNP Assurances publie aujourd'hui le second rapport d'utilisation des fonds levés et des impacts environnementaux des projets financés.

Je remercie les équipes de la direction des investissements et du département RSE de CNP Assurances qui ont préparé ce second rapport, et je forme le vœu qu'il vous apporte de manière transparente et rigoureuse toutes les informations utiles pour vos analyses.

Stéphane DEDEYAN
Directeur général

Sommaire

1. PROFIL DE CNP ASSURANCES ET DÉMARCHE RSE **04**
A. La raison d'être de CNP Assurances 04
B. Présentation de CNP Assurances 05
C . Démarche de responsabilité sociétale et environnementale de CNP Assurances 06

2. FONCTIONNEMENT DE L'OBLIGATION VERTE **09**
A. Présentation du dispositif mis en place 09
B. Présentation des catégories de projets et de leurs critères d'éligibilité 09

3. REPORTING D'ALLOCATION **12**
A. Allocation en projets verts 13
B. Gestion des fonds non encore alloués 15

4. REPORTING D'IMPACT **16**
A. Restructurations et réhabilitation d'immeubles 16
B. Forêts 16

5. FOCUS SUR LE PROJET AQUAREL À ISSY-LES-MOULINEAUX **17**

Annexe : Rapport de l'organisme tiers indépendant – Mazars 20

1. Profil de CNP Assurances et démarche RSE

A. La raison d'être de CNP Assurances

Une raison d'être qui incarne l'histoire de CNP Assurances et sa vision pour l'avenir :

« Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie. »

Adoptée par ses actionnaires et inscrite dans les statuts de l'entreprise, la raison d'être de CNP Assurances reflète :

- la spécificité de CNP Assurances en tant qu'héritière des Caisses Nationales de Retraite et de Prévoyance créées au XIXe siècle pour généraliser la prévoyance des salariés, membre du pôle financier public français et filiale de La Banque Postale ;
- et ce qu'elle souhaite continuer à incarner à l'avenir, afin d'affirmer et d'inscrire dans la durée le modèle de développement responsable et utile à la société de l'entreprise, en lien avec la spécificité du modèle multipartenarial et international de CNP Assurances.

Dans une démarche de co-construction de sa raison d'être, CNP Assurances a largement consulté ses parties prenantes internes et externes entre mai et décembre 2020 : entretiens individuels avec des administrateurs, dirigeants, partenaires, actionnaires, associations, ONG et organismes de place, groupes de travail avec des collaborateurs et des assurés et consultation en ligne des 5 300 collaborateurs du groupe en Europe et en Amérique latine.

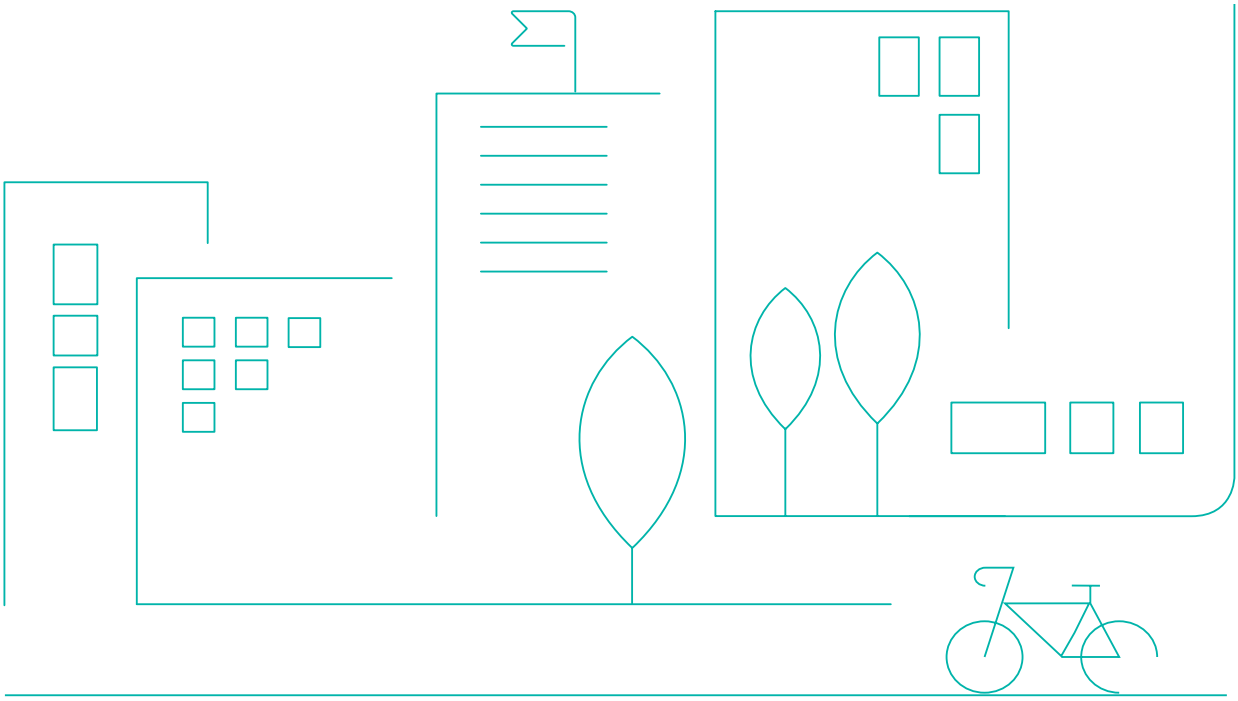

B. Présentation de CNP Assurances

Assureur, coassureur, réassureur et investisseur de long terme, CNP Assurances met son expertise unique de la protection et de l'épargne au service de ses partenaires en France, en Europe et en Amérique latine pour construire avec eux des solutions qui protègent tous les parcours de vie.

Les besoins sont très variés : préparer sa retraite ou garantir son niveau de vie en cas d'accident, transmettre son patrimoine ou faire face à une perte d'autonomie, ou encore accéder à une meilleure prise en charge de ses frais de santé.

CNP Assurances évalue les risques, les mutualise et propose des solutions complètes et innovantes pour permettre à chacun d'avancer sereinement dans la vie.

Le modèle d'affaires de CNP Assurances est basé sur des partenariats de long terme avec des acteurs bancaires majeurs et de l'économie sociale. Une alliance d'expertise en assurance et de proximité avec le client qui a prouvé son efficacité.

Fort de ses résultats solides, de son modèle d'affaires singulier – multi-partenarial, international et coté – et de son rapprochement avec La Banque Postale, le Groupe ambitionne d'offrir de nouvelles solutions d'épargne et de protection de long terme aux clients de ses partenaires en restant engagé dans les défis humains et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Répartition du chiffre d'affaires par partenaires

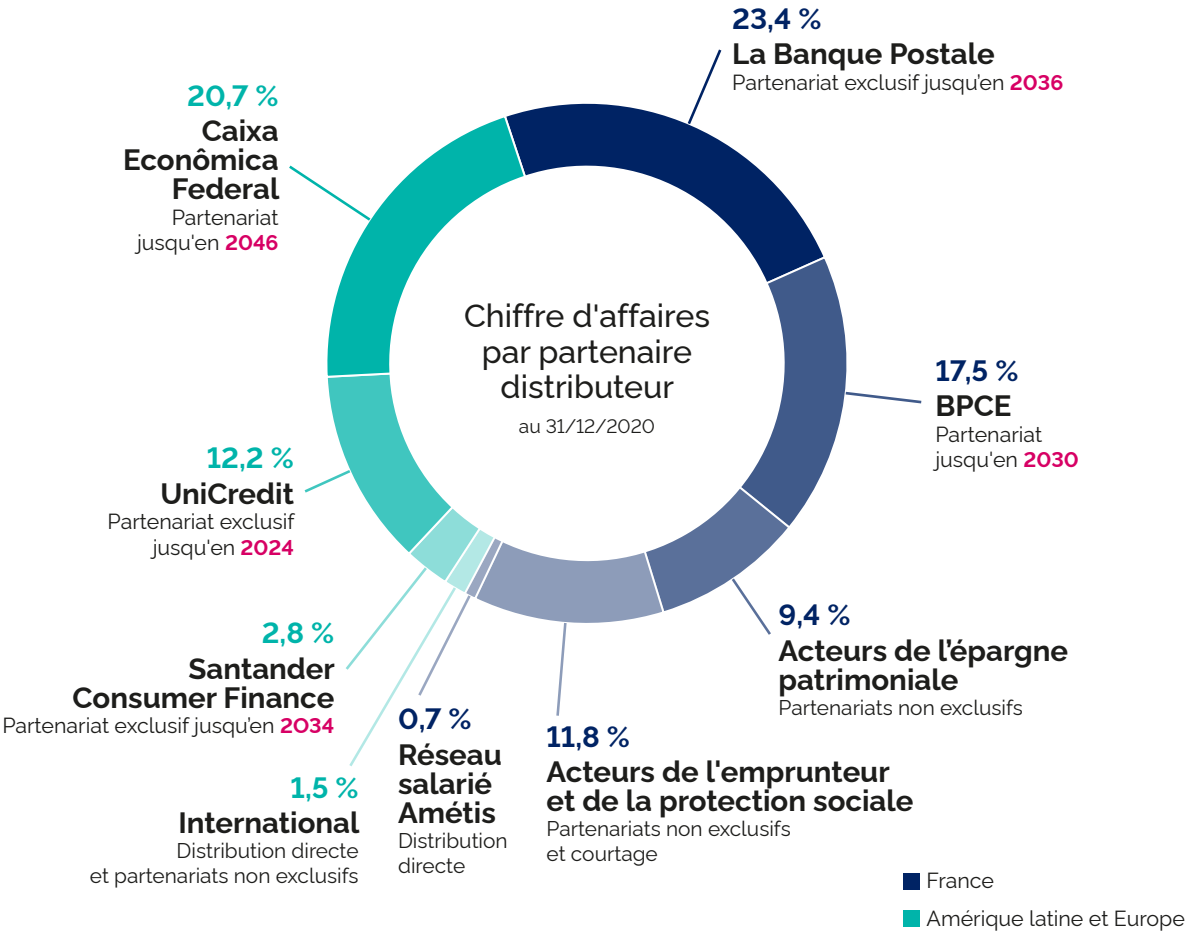

C. Démarche de responsabilité sociétale et environnementale de CNP Assurances

En adhérant au Pacte mondial des Nations unies dès 2003, CNP Assurances s'est engagée à respecter les valeurs fondamentales liées aux droits de l'homme et au droit du travail, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

CNP Assurances a par ailleurs adhéré :

- Aux *Principles for Responsible Investment* (PRI) des Nations unies en 2011
- Aux *Principles for Sustainable Insurance* (PSI) des Nations unies en 2020

Le Groupe contribue ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030, et plus particulièrement à six d'entre eux :

36 millions d'assurés en prévoyance/ protection dans le monde

50 % de femmes parmi les administrateurs (7 sur 14) et **36 %** au sein du comité exécutif (4 sur 11)

97 % des collaborateurs couverts par une convention collective et **96 %** employés en CDI

88 % des investissements passés au crible des critères ESG

17 Md€ d'encours d'investissements verts à fin 2020, avec l'objectif d'atteindre **20 Md€** d'ici 2023

123 pays exclus de nos investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés

Depuis 2015, CNP Assurances s'est fixée des objectifs chiffrés ambitieux pour contribuer à limiter le réchauffement climatique. Le Groupe a d'ores et déjà dépassé deux de ses trois principaux objectifs :

• CNP Assurances s'est engagée à réduire de 47 % l'empreinte carbone de son portefeuille actions détenues en direct entre 2014 et 2021, soit un objectif de 250 kgeqCO2 par millier d'euros investi d'ici fin 2021 contre 468 kgeqCO2 par millier d'euros investi à fin 2014. A fin 2020, l'objectif est dépassé avec une réduction de 54 % de l'empreinte carbone entre 2014 et 2020

Empreinte carbone du portefeuille d'actions
($kgeqCO_2$ par k€ investi)

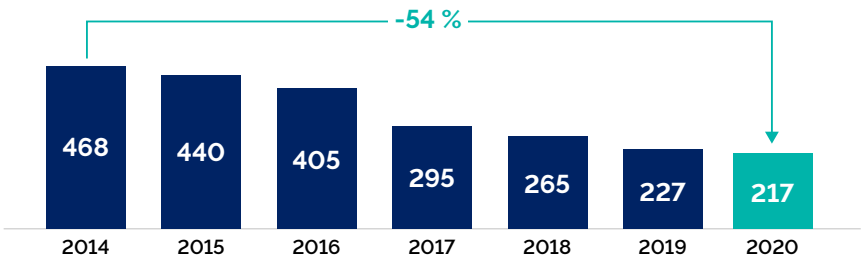

54 %
de réduction de **l'empreinte carbone du portefeuille d'actions** entre 2014 et 2020
Objectif atteint

• CNP Assurances s'est engagée à réduire de 40 % l'empreinte carbone de son portefeuille immobilier détenu en direct entre 2006 et 2021, soit un objectif de 18 kgeqCO2/m² d'ici fin 2021 contre 30 kgeqCO2/m² à fin 2006. A fin 2020, l'objectif est dépassé avec une réduction de 41 % de l'empreinte carbone entre 2006 et 2020

Empreinte carbone du portefeuille immobilier
($kgeqCO_2/m^2$)

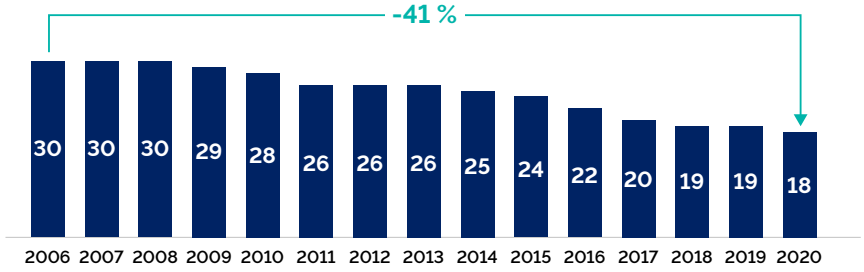

41 %
de réduction de **l'empreinte carbone du portefeuille immobilier** entre 2006 et 2020
Objectif atteint

• D'ici fin 2023, CNP Assurances s'est engagée à atteindre 20 Md€ d'encours en investissements verts – forêts, green bonds, immeubles à haute performance énergétique, infrastructures vertes. A fin 2020, le taux d'avancement de cet objectif est de 86 % avec un encours d'investissements verts de 17,2 Md€

Encours d'investissements verts
(Md€)

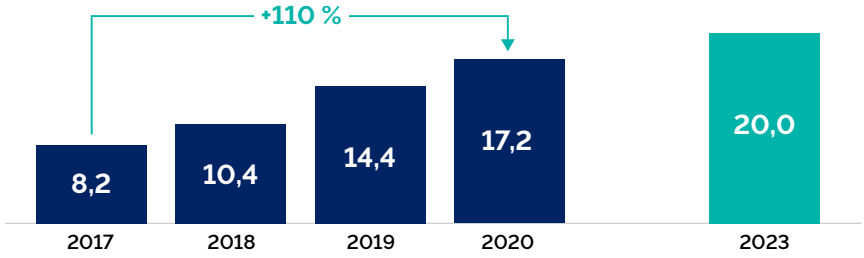

110 %
d'augmentation de l'**encours d'investissements verts** entre 2017 et 2020

Membre de la *Net-Zero Asset Owner Alliance*[1], CNP Assurances s'est engagée à atteindre la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 et à entraîner l'ensemble de l'économie vers une trajectoire à 1,5 °C conforme à l'Accord de Paris. En février 2021, CNP Assurances s'est fixée de nouveaux objectifs climatiques à horizon 2025 alignés avec les connaissances scientifiques actuelles, qui prolongent les efforts significatifs déjà réalisés ces 5 dernières années :

• **Réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct,** soit un objectif de 60 kgeqCO2 par millier d'euros investi d'ici fin 2024 contre 80 kgeqCO2 par millier d'euros investi à fin 2019. Cet objectif de réduction de 25 % en 5 ans est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du GIEC[2]

• **Réduire de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille immobilier détenu en direct,** soit un objectif de 17 kgeqCO2/m² d'ici fin 2024 contre 19 kgeqCO2/m² à fin 2019. Cet objectif de 17 kgeqCO2/m² d'ici fin 2024 est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du *Carbon Risk Real Estate Monitor* (CRREM)[3] tenant compte de la typologie et de l'implantation géographique des immeubles détenus par CNP Assurances

• **Réduire de 17 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'intensité carbone (scopes 1 et 2) des producteurs d'électricité dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire en direct,** soit un objectif de 216 kgeqCO2/MWh d'ici fin 2024 contre 259 kgeqCO2/MWh à fin 2019. L'objectif de 216 kgeqCO2/MWh d'ici fin 2024 est en ligne avec les trajectoires à 1,5°C du *One-Earth Climate Model* (OECM)[4] tenant compte de l'implantation géographique des producteurs d'électricité détenus en direct

• **Dialoguer avec 8 entreprises (6 en direct et 2 via l'initiative collaborative *Climate Action 100+*) et 2 asset managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C,** c'est-à-dire s'engager sur la neutralité carbone d'ici 2050 et se fixer des objectifs intermédiaires alignés avec les connaissances scientifiques actuelles

Par ailleurs, CNP Assurances soutient et applique les recommandations de la *Task-Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).

Télécharger le bilan RSE 2020 de CNP Assurances **en cliquant ici**

Télécharger le rapport 2020 sur l'investissement responsable de CNP Assurances **en cliquant ici**

[1] https://www.unepfi.org/net-zero-alliance/
[2] *IPCC Special Report on Global Warming of 1.5°C* : trajectoires avec un risque de dépassement nul ou faible du réchauffement climatique au-delà de 1,5°C, également appelées trajectoires P1, P2, P3
[3] https://www.crrem.eu
[4] https://oneearth.uts.edu.au

2. Fonctionnement de l'obligation verte

A. Présentation du dispositif mis en place [1]

Pour sa première émission verte, CNP Assurances s'est appuyée sur les *Green Bonds Principles* (GBP), publiés en 2018 par *l'International Capital Market Association* (ICMA). Il s'agit des lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'obligations vertes, avec quatre principes clés :

Utilisation des fonds	**Gestion des fonds**
Sélection et évaluation des projets	**Reporting**

CNP Assurances a publié en 2019 un document cadre pour ses émissions vertes en application de ces principes.

Vigeo Eiris a indiqué dans une seconde opinion qu'elle considérait que le document cadre était conforme aux quatre principes clés des GBP. L'agence a également accordé son plus haut niveau de confiance dans l'engagement de CNP Assurances, ainsi que dans la contribution des obligations vertes à 5 objectifs de développement durable [2].
Par ailleurs, Vigeo Eiris attribue le niveau le plus élevé à la performance ESG de CNP Assurances ("Advanced").

Enfin, Mazars a publié une attestation sur la bonne utilisation des fonds levés (voir en annexe)

B. Présentation des catégories de projet et de leur critère d'éligibilité

a. Analyse d'éligibilité des projets

Les projets financés par l'obligation verte doivent rentrer dans l'une des catégories suivantes, conformément au document cadre.

[1] Le document cadre de CNP Assurances, la second party opinion de Vigeo Eiris et le rapport de Mazars sont disponibles sur le site : https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/notations-et-financement/financements

[2] ODD n°3 Bonne santé et bien-être, ODD n°7 Énergie propre et d'un coût abordable, ODD n°11 Villes et communautés durables, ODD n°13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD n°15 Vie terrestre.

2 Fonctionnement de l'obligation verte

Catégories et sous-catégories d'actifs verts éligibles		Définition du critère d'éligibilité		Bénéfices environnementaux	Alignement avec les ODD des Nations-Unies
Immeubles verts	Constructions neuves d'immeubles à haute performance énergétique	Investissement dans des immeubles neufs qui ont obtenu ou devraient obtenir une ou plusieurs certification ou label environnementaux	Liste des certificats et labels environnementaux éligibles pour les constructions neuves et les rénovations : • HQE: [≥ Excellent] • LEED: [≥ Gold] • BREEAM: [≥ Very Good] • BBC Effinergie+ • BBCA (Bâtiments Bas Carbone) • HPE [RT 2012 -10%] • THPE [RT 2012 -20%] • BePOS • E+/C- • NF Habitat HQE	Réduction des émissions de gaz à effet de serre Economies d'énergie	
	Rénovation et restructuration d'immeubles existants	Investissements dans des rénovations lourdes dans le but d'obtenir au moins une certification ou un label et/ou un classement dans les 15% des immeubles les plus efficaces dans leur catégorie et/ou montrer au minimum 30% d'économie d'énergie			
	Travaux d'efficacité énergétique sur des immeubles existants	Investissements dans des travaux d'efficacité énergétique incluant : rénovation des systèmes de chauffage, énergie géothermale, travaux d'isolation, installations de panneaux solaires, éclairages LED, dans le but d'obtenir au moins une certification ou un label et/ou montrer au minimum 20% d'économie d'énergie			
Forêts gérées dura-blement	Gestion durable de massifs forestiers	Investissements finançant l'acquisition, l'entretien et la gestion durable de forêts et de landes non boisées en France et en Europe : • Forêts bénéficiant d'une certification (FSC, PEFC ou équivalent) • Replantation et régénération de massifs forestiers		Séquestration de CO_2 Réduction de la pollution de l'air Protection de la biodiversité	
Infra-structures vertes	Energies renouvelables	Investissements dans la production d'énergie renouvelable : • Energie éolienne • Energie solaire • Energie géothermale avec des émissions directes inférieures ou égales à 100 g CO2e/kWh		Réduction des émissions de gaz à effet de serre Réduction de la pollution de l'air	
	Transports propres	Investissements dans des infrastructures de transports propres : • Transports publics • Infrastructures de recharges de véhicules électriques • Infrastructures ferroviaires			

En complément des contraintes exposées ci-dessus, ont été exclus les actifs détenus dans des fonds dont la gestion est discrétionnaire, ainsi que les actifs en représentation de passifs en unités de compte.

b. Décision d'adossement

Un comité *ad hoc* se tient annuellement afin de valider les actifs éligibles pour adosser l'obligation verte, et de vérifier la conformité de l'allocation de ces actifs au document cadre. La proposition est préparée par le département en charge des investissements non cotés, et en particulier les spécialistes des investissements verts.

Le comité est présidé par le Directeur des investissements Groupe de CNP Assurances, et coprésidé par le Directeur de la Responsabilité sociétale et environnementale. Le dernier comité s'est tenu le 2 juin 2021.

3. Reporting d'allocation

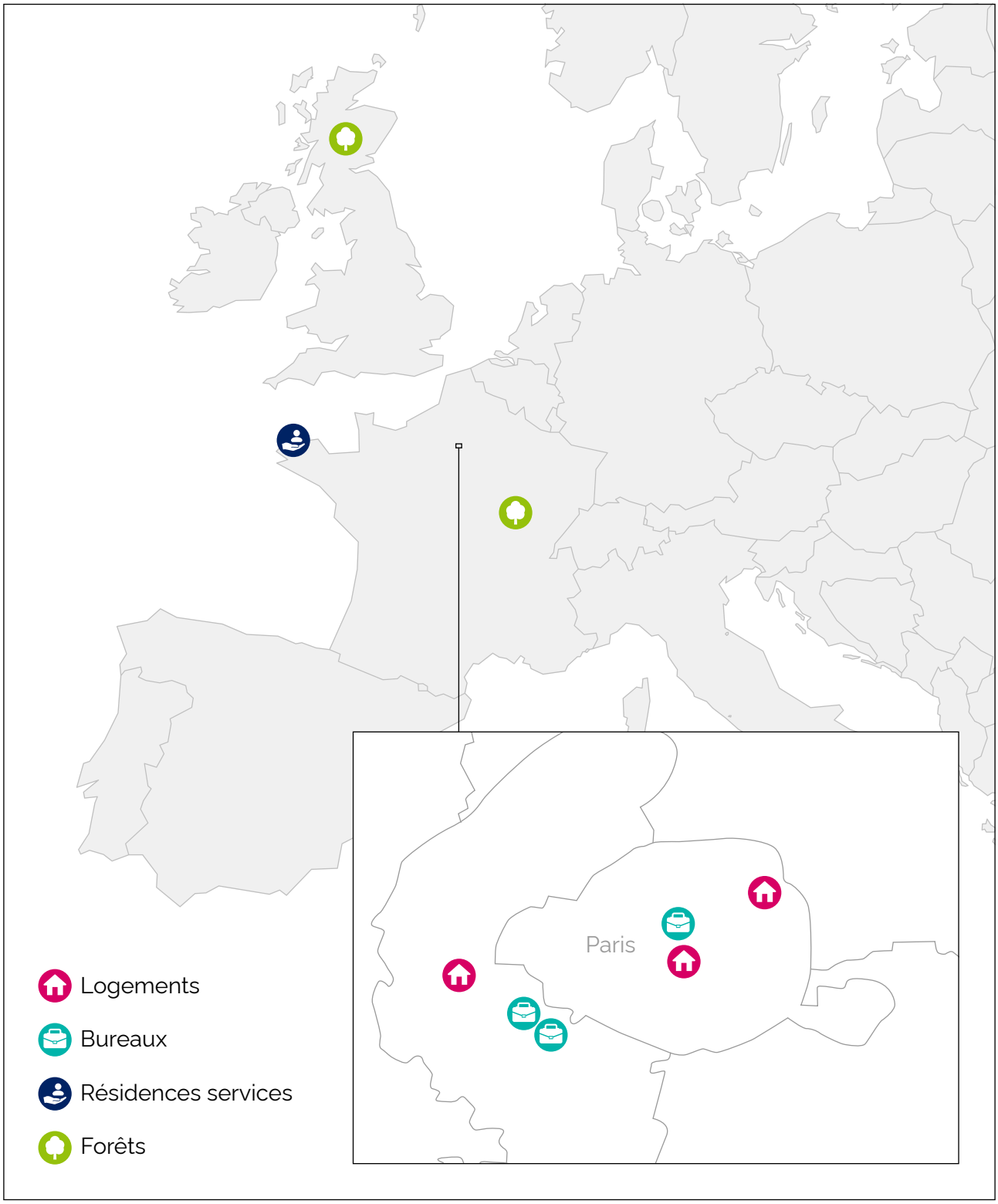

L'intégralité des 750 millions d'euros émis en novembre 2019 a été allouée à des projets verts au 31 décembre 2020, dont 50 % du montant levé dédié au refinancement.

A. Allocation en projets verts

L'allocation effectuée permet une diversification entre les catégories de projet, les zones géographiques et la part de refinancement.

Au 31 décembre 2020, la répartition des 750 M€ alloués est la suivante :

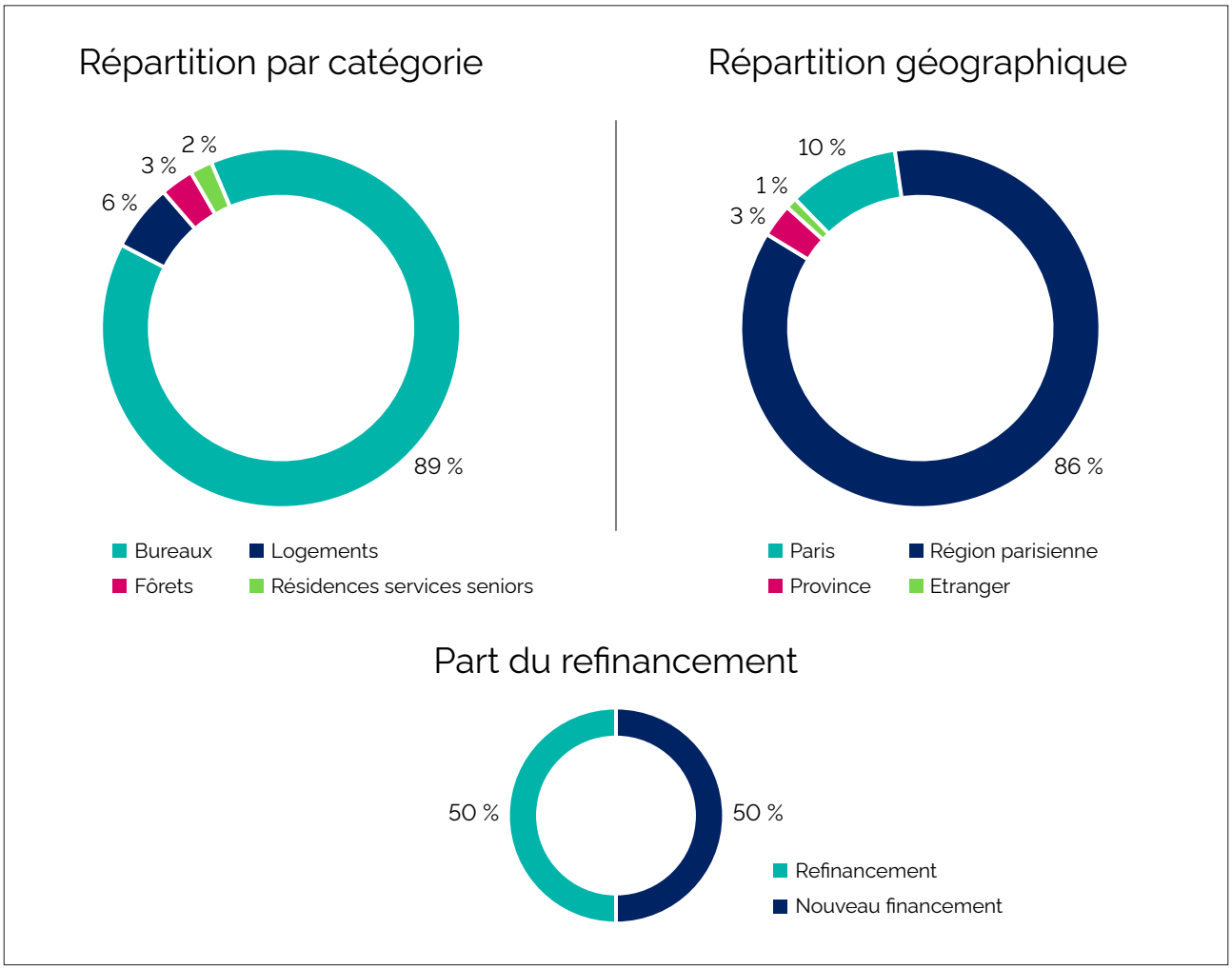

Un nouveau projet vert a été retenu en 2020, portant à 9 le nombre total de projets verts financés par l'obligation verte.
Les projets retenus sont regroupés par catégorie et décrits ci-dessous.
Le montant indiqué en M€ correspond au montant déjà décaissé par CNP Assurances et financé par l'obligation verte. Ce montant peut être inférieur au montant total du projet. En revanche, la surface indiquée est la surface totale du projet. L'ensemble des projets ci-dessous sont financés à 100 % par CNP Assurances.

Pour les constructions d'immeubles neufs, l'obtention des certificats et labels environnementaux fait l'objet d'un engagement ferme et contractuel de la part des promoteurs.

3 Reporting d'allocation

a. Logements

3 projets d'immeubles de logement ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte
26-28 rue de Meaux, Paris 19ème	Réhabilitation d'un immeuble résidentiel de 340 logements, comprenant notamment : isolation complète de l'enveloppe, remplacement des menuiseries, remplacement de la VMC et installation de robinets thermostatiques sur les terminaux de chauffage. Livraison prévue fin 2022	• NF Habitat Rénovation	25 451 m²	6,89 M€ sur un budget global de l'opération de 20,86 M€
14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6ème	Restructuration d'un immeuble de bureaux en immeuble mixte bureaux et logements. Livré en octobre 2020	• BBCA rénovation • HQE Excellent (bureaux) • NF Habitat Excellent (logements)	1 073 m²	3,07 M€ sur un budget global de l'opération de 6 M€
54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	Acquisition en VEFA d'un immeuble résidentiel de 62 logements. Livré en avril 2021	• Effinergie + référentiel • RT2012 • HQE Très performant	4 355 m²	35,79 M€
Total				**45,76 M€**

b. Bureaux

3 projets d'immeubles de bureaux ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte
85-89 rue de Richelieu, Paris 2ème	Acquisition en VEFA d'un actif de 31 753 m² en cours de restructuration. Livré en juin 2020.	• Effinergie Rénovation BBC • HQE Rénovation Exceptionnel • BREEAM Excellent • Well Silver	31 753 m²	62,88 M€
Issy-les-Moulineaux, futur siège social de CNP Assurances	Acquisition en VEFA, au sein d'un éco-quartier favorisant la biodiversité, d'un bâtiment à énergie positive utilisant la géothermie et disposant de 3 300 m² de panneaux photovoltaïques. Livraison prévue en 2022.	• HQE 2015 Exceptionnel • BREEAM 2016 Excellent • BEPOS Effinergie 2013 • BiodiverCity ABCC • Well Silver • Wired Score Gold pour B1 et Silver pour B2 et B3	40 000 m²	232,86 M€
145-151, quai du Président Roosevelt, Issy-les-Moulineaux	**Acquisition d'un immeuble neuf (2019) de 33 465 m² en 2020**	• **HQE Excellent** • **BREEAM Very Good** • **Effinergie +**	**33 465 m²**	**375 M€**
Total				670,74 M€

c. Résidences services

1 projet de résidence services pour les seniors a été retenu dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte
53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec	Acquisition en VEFA d'une résidence senior dont la consommation devrait être inférieure de 15% à la consommation de référence (RT2012). Livraison effectuée en 2019	• NF Habitat HQE Très Performant • NF Tertiaire HQE très bon	6 645 m²	12,24 M€
Total				**12,24 M€**

d. Forêts

2 projets de forêts ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte
Région Bourgogne-Franche-Comté	Acquisition en octobre 2018 d'un groupement forestier composé de 2 massifs situés en Bourgogne / Franche-Comté dans les départements du Doubs et de Haute-Saône	PEFC	947 ha	11,66 M€
Ecosse	Acquisition d'un groupement forestier composé de 16 massifs répartis en Ecosse dont 9 sont adossés à l'obligation verte. Les acquisitions se sont étalées entre 2018 et 2019	PEFC	819 ha	9,60 M€
Total				**21,26 M€**

L'ensemble des projets décrits ci-dessus représentent un investissement total de 750 M€ soit l'intégralité des fonds levés lors de l'émission verte de novembre 2019.

B. Gestion des fonds non encore alloués

Tous les fonds ont été alloués au 31 décembre 2020.

4. Reporting d'impact

La mesure d'impact en termes d'économies d'énergie et/ou d'émissions de gaz à effet de serre évitées est présentée pour les immeubles faisant l'objet d'une réhabilitation ou d'une restructuration. Pour les forêts, l'impact est mesuré en termes de stockage net de CO_2.

A. Restructurations et réhabilitation d'immeubles

Les restructurations et réhabilitations ont pour but d'améliorer la performance énergétique des immeubles et permettre ainsi des économies d'énergie une fois les travaux livrés.

Les calculs d'économie d'énergie sont réalisés par des bureaux d'étude spécialisés : dans un premier temps, la consommation annuelle avant travaux est constatée. Dans un second temps, pour chaque typologie de travaux effectués, est réalisée une estimation des économies calculées par type d'énergie et par usage. Par différence, on obtient un résultat des économies d'énergie estimées après travaux.

Le calcul des émissions de CO_2 évitées est réalisé sur la base des ratios de place. Ce calcul est effectué par conversion des économies de consommation en émissions évitées en année pleine.
Le tableau ci-dessous indique sur les projets sélectionnés les économies d'énergie estimées et la conversion en émissions de CO_2 évitées[1].

Opération	Estimation de la baisse de consommation énergétique post travaux (en %)	Estimation de la baisse d'émission de CO2 (en %)	Estimation de la consommation énergétique évitée en année pleine post travaux	Estimation des émissions évitées en année pleine au terme des travaux
26 rue de Meaux, Paris 19ème	-62 %	-55 %	-3.32 GWh	-662 teqCO_2
14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6ème	-55 %	-53 %	-0.05 GWh	-6 teqCO_2

B. Forêts

Le bois est l'une des matières premières les plus respectueuses de l'environnement. Les arbres absorbent et stockent le dioxyde de carbone, gaz à effet de serre en grande partie responsable du réchauffement climatique.

Avec 56 448 hectares de forêts à fin 2020, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. La Société Forestière assure la gestion durable des forêts en respectant plusieurs objectifs de sécurité, de protection de la biodiversité et d'anticipation du changement climatique. Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine de CNP Assurances a été certifié PEFC, attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement.

Le patrimoine forestier de CNP Assurances est un actif qui stocke du carbone grâce à la croissance des arbres. Le tableau ci-dessous indique le bilan annuel net du stockage carbone en 2020[1].

	Bilan annuel brut du stockage (teqCO2)	Ventes de bois (teqCO2)	Bilan annuel net du stockage (teqCO2)
Massifs forestiers en Bourgogne-Franche-Comté	9 856	1 940	7 916
Massifs forestiers en Ecosse	3 669	53	3 616
Total	**13 525**	**1 993**	**11 532**

[1] impacts calculés sur 100% des investissements réalisés par CNP Assurances et non exclusivement sur la quote-part financée par l'obligation verte

5. Focus sur le projet Aquarel à Issy-les-Moulineaux

CNP Assurances a fait l'acquisition début 2020 d'un nouvel immeuble de bureaux situé au cœur du nouvel ÉcoQuartier d'Issy-les-Moulineaux, face à la Seine et au parc de l'Ile Saint-Germain. Cet actif immobilier de 33 465 m^2, construit à l'emplacement d'un ancien immeuble de bureaux, accueillent depuis l'achèvement des travaux les collaborateurs franciliens d'un des leaders mondiaux du conseil. Il bénéficie de la double certification HQE (Excellent) et BREEAM (Very Good) ainsi que du label Effinergie + avec une consommation énergétique de 20 % inférieure à la Réglementation Thermique 2012.

Crédit Photo : DTZ Investment Management Limited

5 Focus sur le projet Aquarel à Issy-les-Moulineaux

Crédit Photo : DTZ Investment Management Limited

Principales caractéristiques techniques du bâtiment :

Accès favorisant les modes de transports alternatifs :

- Connexion directe avec la station Issy Val de Seine du RER C et du Tramway 2 via la passerelle piétonne qui dessert le cœur d'îlot,
- Piste cyclable des quais de Seine connectée au parking à vélos sécurisé,

Chauffage / Climatisation :

- La climatisation et le chauffage des bureaux sont assurés par des ventilo-convecteurs à 4 tubes basse consommation (Haute Efficacité Energétique), permettant de transporter la chaleur et le froid simultanément afin de répondre aux besoins sans délai.
- Les productions d'eau chaude et d'eau glacée reposent sur des puits de géothermie (nappe phréatique), une énergie renouvelable locale. Celle-ci sont complétées par le réseau de chaleur urbain et des groupes de froid installés en toiture.
- La ventilation mécanique double flux avec récupération de chaleur permet d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Certifications et label du site

HQE Excellent

La certification française NF Haute Qualité Environnementale du bâtiment prévoit dans sa charte 14 cibles pour une meilleure qualité environnementale :

- Les cibles d'écoconstruction (1 à 3) : relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix intégré des procédés et produits de construction, chantier à faibles nuisances,
- Les cibles d'écogestion (4 à 7) : gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités, entretien et maintenance,
- Les cibles de confort (8 à 11) : confort hygrothermique, confort visuel, confort olfactif,
- Les cibles de santé (12 à 14) : conditions sanitaires, qualité de l'air, qualité de l'eau.

BREEAM very good

Le label Building Research Establishment Environmental Assessment Method est une certification anglaise répondant aux mêmes principes que le label HQE. BREEAM, il aborde les questions environnementales dans leur globalité et permet aux promoteurs et aux concepteurs immobiliers de prouver aux urbanistes et à leurs clients les caractéristiques environnementales de leurs bâtiments performants par un respect d'un standard technique de qualité et des procédures de certification et de vérification rigoureuses.

Effinergie+

Le label Effinergie+ a été créé en 2010, en parallèle de l'entrée en vigueur de la réglementation thermique de 2012. Les exigences sont plus grandes par rapport à la RT2012 notamment en terme de consommation énergétique (20 % plus faible), d'amélioration de l'étanchéité de l'air (de l'ordre de 30 %), sur l'évaluation des consommations mobilières et sur la part des énergies renouvelables produites localement.

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

CNP ASSURANCES

Attestation d'un des commissaires aux comptes de CNP Assurances sur les informations relatives à l'affectation, au 31 décembre 2020, des fonds collectés pour l'obligation verte émise par CNP Assurances le 20 novembre 2019

Exercice clos le 31 décembre 2020

CNP ASSURANCES

Société Anonyme au capital de 686 618 477 €
4, place Raoul Dautry – 75015 Paris
RCS 341 737 062

Attestation d'un des commissaires aux comptes de CNP Assurances sur les informations relatives à l'affectation, au 31 décembre 2020, des fonds collectés pour l'obligation verte émise par CNP Assurances le 20 novembre 2019

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CNP Assurances (la "**Société**") et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'allocation des fonds levés dans le cadre de l'émission d'une obligation subordonnée verte émise le 20 novembre 2019 (l'"**Émission**"), qui s'élève à 750 millions d'euros, contenues en Annexe 1 , et préparés conformément aux termes et conditions des conditions finales de l'Emission en date du 25 novembre 2019 (les "**Conditions Finales**").

> Ces documents, préparés pour les besoins de l'information des porteurs de titres de créance des Obligations vertes, présentent une allocation des fonds collectés de l'Emission aux projets éligibles tels que définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions Finales de l'Emission (les "**Projets Eligibles**") à partir de la période commençant à la réception des fonds collectés de l'Emission le 27 novembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020. Au 31 décembre 2020, 750 millions d'euros ont été alloués en Projets Eligibles.

Ces informations ont été préparées sous la responsabilité d'Olivier Guigné, Directeur des investissements de CNP Assurances, à partir des documents comptables ayant servi à l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nos travaux ont pour principaux objectifs de nous permettre d'exprimer une conclusion sur :

- la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des Projets Eligibles mentionnés dans le document joint à notre attestation, avec les critères d'éligibilité définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions Finales de l'Emission ;
- la concordance du montant de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles sur le compte (section de ségrégation) utilisé pour collecter et séparer les fonds restant à allouer dans le bilan de CNP Assurances à la date d'émission, avec la comptabilité de la Société.
- la concordance du montant des fonds alloués aux Projets Eligibles dans le cadre de l'Emission à la date du 31 décembre 2020, avec les documents comptables et les données sous tendant la comptabilité de la Société.

Il ne nous appartient par en revanche de :

- remettre en cause les critères d'éligibilité définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions finales de l'Emission et, en particulier, de donner une interprétation des termes des Conditions Finales de l'Emission ;
- nous prononcer sur l'utilisation des fonds alloués aux Projets Eligibles postérieurement à leur allocation.

Dans le cadre de notre mission de commissaire aux comptes, nous avons audité, conjointement avec les autres commissaires aux comptes, les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit a été effectué selon les normes professionnelles applicables en France ; il a été planifié et exécuté de manière à obtenir une opinion sur les comptes consolidés, pris dans leur ensemble et non sur des éléments particuliers permettant d'obtenir ces informations. Par conséquent, nos contrôles par sondages n'ont pas été réalisés dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur les éléments constitutifs des comptes pris individuellement. Ces états financiers consolidés, approuvés par l'Assemblée générale, ont été audités et notre rapport d'audit correspondant est daté du 3 mars 2021.

En outre, nous n'avons pas effectué de diligences permettant d'identifier les événements postérieurs à la date de notre rapport sur les comptes consolidés de la Société, émis le 3 mars 2021.

Notre mission, qui ne constitue ni un audit ni un examen, a été effectuée conformément aux normes professionnelles applicables en France et à la norme internationale ISAE 3000[1]. Pour les besoins de cette attestation, nos travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la Société pour déterminer les informations relatives à l'allocation des fonds collectés dans le cadre de l'Emission ;
- Vérifier la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des Projets Eligibles, contenus dans le document ci-joint, avec les critères d'éligibilité tels que définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions Finales de l'Emission ;
- Vérifier la concordance des montants alloués aux Projets Eligibles au 31 décembre 2020 dans le cadre de l'Emission, avec les documents comptables et les données sous tendant la comptabilité ;
- Vérifier la correcte ségrégation des fonds levés dans le cadre de l'Emission et leur allocation exclusive aux Projets Eligibles.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'éléments à signaler concernant :

- la conformité, dans tous ses aspects significatifs, des Projets Eligibles mentionnés dans le document joint à notre attestation, avec les critères d'éligibilité définis dans le « Green Bond framework » de juin 2019 mentionné dans les Conditions Finales de l'Emission ;
- la concordance du montant des fonds alloués aux Projets Eligibles dans le cadre de l'Emission à la date du 31 décembre 2020, avec les documents comptables et les données sous tendant la comptabilité de la Société.

[1] *ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

CNP Assurances - Attestation d'un des commissaires aux comptes de CNP Assurances sur les informations relatives à l'affectation, au 31 décembre 2020, des fonds collectés pour l'obligation verte émise par CNP Assurances le 20 novembre 2019
Exercice clos le 31 décembre 2020

Cette attestation a été préparée uniquement à votre attention dans le contexte décrit ci-dessus et ne peut être utilisée, distribuée ou mentionnée à d'autres fins.

Notre travail ne doit pas être considéré comme supplantant toute enquête ou procédure supplémentaire qui devrait être entreprise par un tiers destinataire de cette attestation, y compris les parties aux Conditions finales et nous ne faisons aucune déclaration concernant la suffisance pour les besoins des tiers des procédures que nous avons effectuées.

En notre qualité de commissaire aux comptes de CNP Assurances, notre responsabilité envers votre société et ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de ce qui est prévu par la loi française. Nous ne devons ni n'acceptons aucun devoir de diligence envers un tiers, y compris les institutions financières (et tout cessionnaire et tout sous-participant à tout intérêt dans les Conditions Finales des obligations vertes), en relation avec les Conditions Finales des obligations vertes auxquelles nous ne sommes pas partie. En aucun cas, Mazars ne sera responsable des pertes, dommages, coûts ou dépenses résultant de quelque façon que ce soit d'actes frauduleux, de fausses déclarations ou de mauvaise conduite délibérée de la part des directeurs, employés ou agents de la société.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

L'un des commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 7 juillet 2021

Signature numérique de Jean-Claude PAULY
Date : 2021.07.07 18:39:40 +02'00'

Jean-Claude Pauly
Associé

Edwige Rey
Associée RSE et Développement Durable

CNP Assurances - Attestation d'un des commissaires aux comptes de CNP Assurances sur les informations relatives à l'affectation, au 31 décembre 2020, des fonds collectés pour l'obligation verte émise par CNP Assurances le 20 novembre 2019
Exercice clos le 31 décembre 2020

Annexe : Rapport de l'organisme tiers indépendant - Mazars

CNP Assurances

Exercice clos le 31 décembre 2020

Annexe 1 : Liste des projets attribués

Projet	Adresse	Montant alloué à l'obligation verte au 31/12/2020
Ilot 14	26 rue de Meaux, Paris XIXème	6,89 millions d'euros
Paris Ancienne Comédie	14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris VIème	3,07 millions d'euros
Saint Cloud	54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	35,79 millions d'euros
Richelieu	85-89 rue de Richelieu, Paris IIème	62,88 millions d'euros
Issy Cœur de Ville	Issy-les-Moulineaux	232,86 millions d'euros
Mégalithes Roses	53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec	12,24 millions d'euros
Forêt de Nan	Région Bourgogne-Franche-Comté	11,66 millions d'euros
Woodland invest	Scotland	9,60 millions d'euros
Aquarel	145-151 quai du Président Roosevelt, Issy-les-Moulineaux	375 millions d'euros

Assurons
un monde
plus ouvert

CNP Assurances – Siège social : 4, place Raoul Dautry 75716 Paris cedex 15 – 01 42 18 88 88 – www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré – 341 737 062 RCS Paris
Entreprise régie par le code des assurances